

RUCOJEVIC NENAD CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 ALLEE AMBROISE CROIZAT, 77186 NOISIEL
522896588 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt novembre,
A 14 heures,

Monsieur Nenad RUCOJEVIC,
Demeurant 7 rue Aristide Briand, 93220 GAGNY,

Associé unique de la société RUCOJEVIC NENAD CONSEIL,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Monsieur Nenad RUCOJEVIC, associé unique, décide de transférer le siège social du 6 allée Ambroise Croizat, 77186 NOISIEL au 7 rue Aristide Briand 93220, GAGNY à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé 7 rue Aristide Briand, 93220 Gagny.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision du dirigeant, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés. »

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

NENAD RUCOJEVIC

